

Mise en ligne : 3 septembre 2017.
Dernière modification : 25 octobre 2021.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE FONCIÈRE DE L'ANNAM

Création de la Société foncière saïgonnaise

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Fonciere_saigonnaise.pdf

Compagnie foncière de l'Annam
(*La Journée industrielle*, 21 juillet 1927)

La deuxième assemblée constitutive, tenue hier, a approuvé les statuts et le rapport du commissaire sur les apports faits à la société.

Notre carnet financier
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 août 1927)

Nous apprenons la constitution de la Compagnie foncière de l'Annam.

SOCIÉTÉS NOUVELLES
Cie foncière d'Annam
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 2 juin 1929)

L'*Officiel* du 15 mai annonce la constitution de cette société au capital de 1.000.000 de fr. pouvant être porté à 10.000.000 en actions de 100 fr.
Les premiers administrateurs sont M. Joseph Pierret ¹ et la Sté foncière saïgonnaise.

SOCIÉTÉS FONCIÈRES
Compagnie foncière de l'Annam
(*Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Objet : Toutes opérations financières et immobilières.
Fondateur : Société foncière saïgonnaise.
Siège social : Saïgon, 2, rue Ohier.
Capital : 1.000.000 de francs, divisé en 10.000 actions nominatives de 100 francs libérées du quart et pouvant être porté à 10 millions.
Parts bénéficiaires : Il en est créé un nombre indéterminé.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 7 % aux actions ; sur le solde, 5 % au conseil, 75 % aux actions, 20 % aux parts.
Conseil d'administration : de 2 à 12 membres ou administrateur unique.
Premiers administrateurs : Joseph Pierret, Société foncière saïgonnaise.

¹ Joseph Pierret (Saint-Laurent-du-Maroni, 1880-Route-Haute, 1931) : planteur, administrateur de sociétés. En difficulté financière, il se suicida. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Plantations_Route-Haute.pdf

Commissaires aux comptes : Étienne Vigouroux, François Matton.
Assemblées constitutives : 11 et 19 avril 1929.
Notaire : M^e Baugé, à Saïgon.

Compagnie foncière de l'Annam
Assemblée générale ordinaire du 26 mai 1934
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 8 décembre 1934)

Rapport de l'administrateur unique

Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue d'approuver les comptes de l'exercice 1932.

Depuis la réunion de la précédente assemblée générale, aucune opération n'est intervenue, votre administrateur unique ayant jugé prudent de s'abstenir, pour les mêmes raisons exposées dans le rapport que nous avons présenté pour l'exercice 1931.

Le capital appelé est demeuré déposé chez la Société foncière saïgonnaise qui vous sert un intérêt de 6 % l'an, représentant pour l'exercice écoulé une somme de 15.649 fr.

Nous avons en outre réalisé divers profits s'élevant à 710,65

Soit au total. 16.359,65

Les frais généraux ont atteint 2.305,10

laissant un solde bénéfice 14.054,55

Que nous vous proposons de répartir comme suit :

5 % pour la réserve légale 702,73

Report à nouveau 13.351,82

Ensemble 14.054,55

Les comptes qui vous sont présentés témoignent de la situation que nous venons de vous exposer.

Nous vous demandons de vouloir bien les approuver.

Vous avez également à nommer les commissaires aux comptes pour l'exercice 1934. Nous vous proposons la nomination de MM. Jean Hellies comme commissaire titulaire et M. Henri Brandela, comme commissaire suppléant.

Nous vous demandons enfin de vouloir bien conformément à l'article 40 de la loi du 24 juillet 1867, donner à votre administrateur unique pour l'exercice 1934r l'autorisation de passer éventuellement dès marchés avec notre Société.

L'administrateur unique.

Société foncière saïgonnaise

L'administrateur délégué,

Signé : Robert BOUDON.

Bilan au 31 décembre 1933 (fr.)

ACTIF		
I. — Valeurs immobilisées :		
Frais de constit. :	1,00	
Matériel et Mobil. :	20,00	21

II. — Valeurs réalisables :	
Actionnaires : 775 000,00	
Sté fonc. saïgonn. : 270.939,40	1.020.939,40
	<u>1.020.960,40</u>
PASSIF	
Capital	1.000.000,00
II. — Compte d'ordre :	
Divers à Régler.	2.854,70
III. — Résultats :	
Résultats de l'ex. 1932	4.051,15
Résultats de l'ex. 1933	14.054,55
	<u>1.020.960,40</u>

COMPTE DE « RÉSULTATS DE L'EX. 1933 » (fr.

CHARGES	
Frais généraux div.	2.305,10
Résultats de l'ex. 1933	14.054,55
	<u>16.359,65</u>
PROFITS	
Intérêts et agios	15.649,00
Pertes et profits	710,65
	<u>16.359,65</u>

Compagnie foncière de l'Annam
Société anonyme au capital de un million de francs
Siège social : 35, boulevard Charner Saigon
Dissolution anticipée de la société
(L'Information d'Indochine, économique et financière, 18 janvier 1936)

Suivant délibération en date à Saigon du 19 décembre 1935, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la COMPAGNIE FONCIÈRE DE L'ANNAM, société anonyme au capital de un million de francs dont le siège est à Saigon, boulevard Charner, n° 35, a :

1° Décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 décembre 1935.

2° Nommé comme liquidateur la SOCIÉTÉ FONCIÈRE SAIGONNAISE, société anonyme au capital de 15.000.000 de francs, dont le siège est à Saigon, 35, boulevard Charner avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif, éteindre le passif et procéder à la répartition de l'actif net conformément à l'article 45 des statuts.

3° Fixé à trois mois le délai accordé au liquidateur pour convoquer l'assemblée générale de liquidation.

Copies en forme d'original et enregistrées du procès-verbal de délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 19 décembre 1935 ont été déposées à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la justice de paix de Saigon le 18 janvier 1936.

Pour extrait et mention

Le liquidateur

SOCIÉTÉ FONCIÈRE SAIGONNAISE.

L'Impartial du 17 janvier 1936
